

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 15 JUIN 2018

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 15 juin 2018*

Aujourd'hui, à seize heures trente-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 184 Loi favorisant l'établissement d'un service public de recharge rapide pour véhicules électriques
- n<sup>o</sup> 187 Loi sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques
- n<sup>o</sup> 235 Loi modifiant la Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie
- n<sup>o</sup> 236 Loi concernant la Ville de Sherbrooke
- n<sup>o</sup> 237 Loi modifiant la Loi de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau – Hauterive
- n<sup>o</sup> 238 Loi concernant les immunités accordées à l'Agence mondiale antidopage
- n<sup>o</sup> 239 Loi concernant la subdivision d'un lot situé dans le site patrimonial de Percé
- n<sup>o</sup> 240 Loi concernant La Fabrique de la paroisse Saint-Jacques-le-Majeur

n<sup>o</sup> 241 Loi visant à déclarer la compétence d'un  
célébrant

n<sup>o</sup> 1094 Loi proclamant le Mois du patrimoine hispanique

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par  
Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.